

# COLLECTIF COEF 180

## Artiste professionnel ou Professionnel de la Culture

COEF 180 est une association loi 1901 qui a vu le jour fin 2016 domiciliée au 12 Chemin des Amoureux, 35400 Saint-Malo.

“Un bouillon de créativité et d'énergie œuvrant pour un raz de marée artistique !”

L'association a pour but de promouvoir les arts et la création à l'échelle locale, de fédérer et d'offrir une visibilité aux artistes du territoire.

Nos actions permettent aux artistes de créer et de rayonner sur le territoire, de répondre à des enjeux de politiques sociales et de s'inscrire dans le paysage artistique malouin.

L'association est soutenue par des subventions publiques et des partenariats privés.

## POUR QUI ?

Vous pouvez devenir membre du **Collectif COEF180**.

Rejoindre l'association en tant que membre du collectif COEF180, c'est participer à la dynamique associative et aux actions portées par COEF 180 : Le Vent en Poulpe, Les baleines ont des ailes, Zones Blanches...

- **Artiste en Résidence LABO (3 à 6 mois)** avec le besoin d'un espace d'atelier dans nos locaux
- **Professionnel de la culture** souhaitant soutenir et participer à l'activité de l'association en tant

que : .....

- **Artiste** (sans besoin d' atelier)

## POURQUOI ?

Etre membre du collectif permet de développer son réseau :

- Participer aux expositions collectives proposées régulièrement par l'association (“Vent en Poulpe” et “Poule aux potes”)
- Occuper un espace dédié pour y organiser des expositions personnelles selon le calendrier
- Accéder à des avantages pratiques liés à l'association et à ses adhésions et partenariats (ex : couverture assurance exposition )
- Intégrer la communication générale de COEF180 (site internet, réseaux sociaux..)
- Profiter des mises en relation lorsque COEF180 est sollicité en tant qu'acteur du territoire. Pour autant, l'association n'assure pas la gestion administrative et financière des projets personnels

Entrer en Résidence LABO :

- COEF180 dispose de 9 espaces d'ateliers en open space dans une salle commune. Un espace est mis à disposition pour une résidence d'une durée de 3 à 6 mois (résidence nommée ‘Labo’). Les artistes en résidence dans le “Labo” sont régulièrement sélectionnés par le Comité de direction artistique constitué d'artistes et des personnes chargées de la coordination de l'association. La résidence LABO permet d'accéder à :

- espace de création open space (7m2)
- espace commun de 50m2, nommé salle bleue
- garage de bricolage (moyennant une participation aux frais et selon le calendrier)

L'artiste en résidence LABO contribue mensuellement aux frais du local, comme précisé dans la convention.

#### Développer sa pratique :

- Emprunter du matériel collectif de l'association (son, lumière, vidéoprojecteur, guirlandes, moquette, tissus, mobilier etc...) suivant les modalités de prêt
- Accéder au garage, moyennant une participation aux frais et selon le calendrier
- Participer aux rendez-vous annuels de « formation » proposés par COEF 180 en tant que lieu ressources
- Échanger avec les autres artistes sur sa démarche, ses projets et difficultés

#### Participer à la vie de l'association :

- En devenant adhérent à l'association les artistes sont associés aux projets développés par COEF180 et sont invités à participer à leur promotion et mise en œuvre tout au long de l'année.
- Les artistes sont ainsi conviés aux différents moments d'échange organisés par l'association :
  - Assemblée générale de l'association - 1/an
  - Point d'étape de la vie associative, du lieu, de l'avancée des projets appelé les "Coucou Lundi" 1/mois
  - Séminaire de rentrée
  - Temps de convivialité à l'issue des événements
- Les artistes participent également s'ils le souhaitent aux actions culturelles de COEF 180 en relation avec la population locale.

## **COMMENT ?**

Le Comité de direction artistique constitué d'artistes et des personnes chargées de la coordination de l'association sélectionne deux fois par an les artistes ou les professionnels de la culture pour devenir membres du collectif ainsi que les artistes souhaitant entrer en résidence.

Le Comité de direction artistique est composé d'artistes adhérents à COEF180, du Président de l'association, d'un membre du Conseil d'Administration et du salarié coordinateur. Son choix repose sur les qualités artistiques des candidats, leurs motivations à participer à un collectif artistique et leur capacité à nourrir les échanges au sein du collectif.

Seuls des artistes professionnels ou inscrits dans une démarche de professionnalisation peuvent présenter leur candidature. Toutes les disciplines artistiques peuvent être proposées.

Les artistes ou professionnels de la culture sélectionnés devront s'acquitter de la cotisation annuelle d'adhésion au collectif (20E/an).

#### Le dossier de candidature est composé des éléments suivants :

- Fiche de candidature "Membres du collectif COEF180" complétée
- Un dossier artistique (présentation de votre travail, projets...)
- Des références de site web, instagram ou autre.
- La présentation du numéro d'inscription à la maison des artistes, ou autre statut

professionnel

Le dossier sera déposé à l'attention du : [Le Comité de direction artistique] à l'adresse :  
[coef180@gmail.com](mailto:coef180@gmail.com)

Deux